

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 5 septembre 2017** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller  
Monsieur Jacques Demers, conseiller  
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère  
Monsieur Jean-François Morin, conseiller  
Madame Lise Bachand, conseillère  
Monsieur Vincent Perron, conseiller  
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

### **ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **CONSULTATION PUBLIQUE**
4. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **CONSEIL :**
  - 5.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 15 août 2017
  - 5.2 Adoption des comptes à payer
  - 5.3 Dérogation mineure DM17-02 - Déroger à la norme concernant l'élément porte-à-faux pour la propriété sise au 480, rue Roy
  - 5.4 Résolution relative à la réorganisation administrative du service des travaux publics
  - 5.5 Modification au tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux
  - 5.6 Regroupement en assurances collectives avec l'UMQ - Abrogation de la résolution numéro 2017-19
  - 5.7 Demande de marge de crédit
  - 5.8 Demande relative à la tenue de la consultation publique relative au projet d'élevage porcin de monsieur Denis Chagnon
  - 5.9 Demande à la MRC des Maskoutains suite au refus d'émettre un permis d'abattage d'arbres à un citoyen
  - 5.10 Réfection de la rue Daviau - Réfection définitive des travaux
  - 5.11 Droit de passage pour sentiers de motoneige
  - 5.12 Comité de bassin versant du Ruisseau des Aulnages - Demande d'appui financier

- 5.13 Réseau Biblio de la Montérégie - Renouvellement de la convention d'exploitation
- 5.14 Construction de la nouvelle bibliothèque municipale-scolaire - Offre de services en ingénierie en appui au programme fonctionnel et technique dans le cadre de la demande de subvention au MCCQ

**6. LÉGISLATION :**

- 6.1 Dépôt du certificat préparé suite aux procédures d'enregistrement tenue à l'égard du règlement numéro 2017-329 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 3 059 689 \$ pour l'acquisition d'immeubles, la réalisation de travaux de démolition et la réalisation de travaux de construction d'un centre multifonctionnel et d'une bibliothèque en collaboration avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
- 6.2 Adoption - Règlement numéro 2017-323 relatif au plan d'urbanisme
- 6.3 Adoption - Règlement de zonage numéro 2017-324
- 6.4 Adoption - Règlement de lotissement numéro 2017-325
- 6.5 Adoption - Règlement de construction numéro 2017-326
- 6.6 Adoption - Règlement relatif aux permis et certificats numéro 2017-327
- 6.7 Adoption - Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble numéro 2017-328

**7. SERVICE DE L'URBANISME :**

- 7.1 Rapport du service

**8. SERVICE TECHNIQUE :**

- 8.1 Rapport du service des eaux usées

**9. SERVICE DE L'AQUEDUC**

- 9.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable

**10. CORRESPONDANCE :**

- 10.1 Sommaire de la correspondance

**11. DIVERS**

**12. LEVÉE DE LA SESSION**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-129**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand  
**APPUYÉE DE :** le conseiller Jacques Demers  
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### **3. CONSULTATION PUBLIQUE**

- **Dérogation mineure DM17-02 - Déroger à la norme concernant l'élément porte-à-faux pour la propriété sise au 480, rue Roy**

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et tel que mentionné dans l'avis public, une période est mise à la disposition de l'assistance pour poser des questions ou émettre des commentaires relativement au projet de règlement mentionné en rubrique.

### **4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-130**

### **5.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2017**

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott  
**APPUYÉ DE :** la conseillère Marie-Josée Beauregard  
et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2017 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-131**

### **5.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin  
**APPUYÉ DE :** le conseiller Hugo Mc Dermott  
et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 31 août 2017 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 31 à 34) : 47 874,02 \$

Déboursés déjà payés :

- Paiements directs P1700120 à P1700147 : 3 525,86 \$
- Chèques manuels M0007391 à M0007399 : 8 140,55 \$
- Accès D L1700123 à L1700128 : 6 048,66 \$

Déboursés à payer :

- Chèque C0010983 à C0011029 : 86 527,49 \$

**Total : 152 116,58 \$**

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-132**

**5.3. DÉROGATION MINEURE DM17-02 - DÉROGER À LA NORME CONCERNANT L'ÉLÉMENT PORTE-À-FAUX POUR LA PROPRIÉTÉ SISE AU 480, RUE ROY**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure concernant un bâtiment principal implanté à une distance de 6,91 m et 6,88 m de l'emprise municipale pour la propriété sise au 480, rue Roy (lot 2 210 852);

CONSIDÉRANT QU'un permis a été émis par la municipalité pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE la marge d'erreur est minime (0,09 m et 0,12 m) et démolir une partie du bâtiment est excessive, compte tenu de l'importance limitée du dépassement;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la rencontre tenue le 23 août dernier;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand  
**APPUYÉE DE :** la conseillère Marie-Josée Beauregard  
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la présente demande de dérogation mineure.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-133**

**5.4. RELATIVE À LA RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont décidé, au mois d'avril 2016, de créer un nouveau poste à temps plein, soit celui de directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'avant cette date, il n'y avait jamais eu aucun Directeur des travaux publics au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'après un peu plus d'une année, les membres de ce conseil réalisent que les besoins de la municipalité au niveau des travaux publics ne justifient pas le maintien d'un poste de directeur des travaux publics à temps plein;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a retiré aucun avantage significatif suite à la création du poste de directeur des travaux publics qui justifierait le maintien de ce poste;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont décidé de procéder à une réorganisation administrative du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE cette réorganisation administrative entraîne l'abolition du poste de directeur des travaux publics et qu'il y a lieu d'en aviser l'employé concerné;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de répartir les tâches qui étaient exercés par le directeur des travaux publics entre divers employés du service et la direction générale;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Vincent Perron  
**APPUYÉ DE :** la conseillère Marie-Josée Beauregard  
et résolu à l'unanimité :

QUE le poste de Directeur des travaux publics est aboli à compter de ce jour;

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à rencontrer l'employé qui occupait le poste de directeur des travaux publics afin de l'informer de l'abolition de son poste et, en conséquence, de la fin de son emploi au sein de la municipalité;

QUE la directrice générale est autorisée à verser à l'employé une indemnité tenant lieu de préavis de départ équivalent à 4 semaines;

QU'à compter du 6 septembre 2017, les tâches exécutées par le directeur des travaux publics seront exercées par les personnes attitrées aux travaux publics, tel qu'auparavant.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-134**

##### **5.5. MODIFICATION AU TARIF DES RÉMUNÉRATIONS PAYABLES LORS D'ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE la rémunération minimale du personnel électoral municipal est établie par le Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci est le minimum que doit payer toute municipalité, et, qu'il est permis de modifier à la hausse le salaire du personnel;

CONSIDÉRANT QUE la rétribution de base n'est pas appropriée au nombre d'heures de travail à accomplir et qu'il y a lieu de réviser cette dernière;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution abroge la résolution 2009-167;

CONSIDÉRANT QUE cette rémunération est effective pour la période électorale 2017 et les suivantes;

CONSIDÉRANT QUE le document joint en annexe fait partie intégrante de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand

**APPUYÉE DE :** le conseiller Jacques Demers  
et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la rémunération pour la période électorale, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-135**

##### **5.6. REGROUPEMENT EN ASSURANCES COLLECTIVES AVEC L'UMQ - ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-19**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-19 intitulé *Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ.*

CONSIDÉRANT QU'un autre regroupement a été présentée à la municipalité et que celui-ci semble mieux répondre aux besoins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** la conseillère Marie-Josée Beauregard  
et résolu à l'unanimité :

D'ABROGER la résolution numéro 2017-19 adoptée le 7 février dernier.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-136**

##### **5.7. DEMANDE DE MARGE DE CRÉDIT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire obtenir une marge de crédit d'un maximum de 1 000 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE des liquidités seront nécessaires dans les mois à venir pour pallier aux dépenses occasionnées pour le financement temporaire du projet de construction d'une nouvelle bibliothèque municipale-scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à fournir les états financiers 2016 à l'institution financière Caisse du Plateau maskoutain;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott

**APPUYÉ DE :** le conseiller Jean-François Morin  
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer les documents relatifs, pour et au nom de la municipalité de Saint-Dominique, à l'obtention de cette nouvelle marge de crédit.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-137**

##### **5.8. DEMANDE RELATIVE À LA TENUE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'ÉLEVAGE PORCIN DE MONSIEUR DENIS CHAGNON**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Chagnon a présenté, au cours du mois de janvier 2017, une demande de permis en vue de l'implantation d'un projet d'élevage porcin sur le lot portant le numéro 2 211 552 du cadastre du Québec, dans la municipalité de Saint-Dominique;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est soumise aux dispositions particulières aux élevages porcins prévues aux articles 165.4.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le 26 janvier 2017, l'inspecteur municipal a attesté que ce projet était conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE le 21 juillet 2017, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a émis un certificat d'autorisation à l'égard de ce projet d'élevage porcin ;

CONSIDÉRANT QUE tout nouveau projet d'élevage porcin est soumis à une procédure de consultation publique en vertu des articles 165.4.4 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 165.4.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Saint-Dominique peut demander à la MRC des Maskoutains de tenir l'assemblée de consultation publique requise par la Loi ;

CONSIDÉRANT les démarches à réaliser et la tenue éminente des élections municipales;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand

**APPUYÉE DE :** le conseiller Vincent Perron  
et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Dominique demande à la MRC des Maskoutains de tenir l'assemblée de consultation publique requise par la Loi en vertu des articles 165.4.11 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-138**

#### **5.9. DEMANDE À LA MRC DES MASKOUTAINS SUITE AU REFUS D'ÉMETTRE UN PERMIS D'ABATTAGE D'ARBRES À UN CITOYEN**

CONSIDÉRANT QU'un citoyen de la municipalité de Saint-Dominique, soit monsieur François Dubreuil, des Entreprises F. Dubreuil inc., a déposé une demande de permis d'abattage d'arbres auprès de la MRC des Maskoutains sur les lots numéros 4 421 678 et 4 421 680 du cadastre du Québec, lui appartenant;

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis d'abattage d'arbres a pour objectif de permettre à monsieur Dubreuil de poursuivre l'expansion de ses activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis de monsieur Dubreuil a été refusée par la MRC des Maskoutains en raison du fait que des cartes de la CPTAQ identifieraient ces terres comme ayant un potentiel acéricole;

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis d'abattage d'arbres de monsieur Dubreuil était accompagnée d'une expertise démontrant que le lot visé par la demande d'abattage d'arbres n'a aucun potentiel acéricole;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains n'a pas intégré les cartes produites par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en raison de leurs précisions;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dubreuil souhaite continuer l'expansion de son entreprise agricole et qu'à cette fin, des arbres doivent être abattus;

CONSIDÉRANT QUE l'accroissement des activités de cette entreprise constitue un projet porteur pour la collectivité ainsi qu'un bel exemple de développement de la relève agricole;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique appuie le projet d'expansion des activités agricoles des Entreprises F. Dubreuil inc. et demande à la MRC des Maskoutains de réviser sa décision relativement à l'octroi du permis d'abattage d'arbres;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Vincent Perron

**APPUYÉ DE :** le conseiller Jacques Demers

et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Dominique demande à la MRC des Maskoutains de ré-analyser la demande de permis d'abattage d'arbres déposée par les Entreprises F. Dubreuil inc., considérant le fait qu'une expertise accompagnant cette demande démontre l'absence de potentiel acéricole de cette terre, le tout dans le but de permettre l'expansion de l'entreprise agricole de monsieur Dubreuil.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-139**

##### **5.10. RÉFECTION DE LA RUE DAVIAU - RÉFECTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection des rues Daviau et Roy ont fait l'objet d'une réception provisoire le 7 juin 2016 (dossier SDOM-00231849);

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Marie-Josée Beaugard

**APPUYÉE DE :** le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER en date du 31 août 2017, les travaux effectués par Groupe AllaireGince Infrastructures Inc., (dossier SDOM-00231849) et d'en autoriser le paiement final représentant la retenue au montant de 54 954,79 \$ taxes incluses.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les retenues de garanties au poste 55-136-10 pour un montant de 26 794,39 \$ et à même un compte à payer au poste 55-131-20 pour un montant de 20 600 \$ et le solde à même les redevances carrières au poste 55-169-00.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-140**

##### **5.11. DROIT DE PASSAGE POUR SENTIERS DE MOTONEIGE**

CONSIDÉRANT la correspondance reçue du Club de Motoneige du Centre de la Montérégie inc. pour obtenir la conformité de la signalisation pour la traverse du sentier dans le rang 7, pour la période hivernale 2017-2018;



CONSIDÉRANT QUE la gestion de la signalisation de cette traverse relève de la compétence municipale en conformité avec le Code de la sécurité routière;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Vincent Perron

**APPUYÉ DE :** la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'INFORMER le Club de Motoneige du Centre de la Montérégie inc. que la municipalité de Saint-Dominique assure la signalisation de la traverse du sentier dans le Rang 7 entre les numéros civiques 1061 et 1077, le tout conformément au Code de la sécurité routière.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-141**

##### **5.12. COMITÉ DE BASSIN VERSANT DU RUISSEAU DES AULNAGES - DEMANDE D'APPUI FINANCIER**

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière reçue du Comité de bassin versant du Ruisseau des Aulnages pour le 15<sup>e</sup> anniversaire du comité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Vincent Perron

**APPUYÉ DE :** la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER un montant de 250 \$ au Comité de bassin versant du Ruisseau des Aulnages.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-610-00-996 et financées à même l'exercice courant.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-142**

##### **5.13. RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION**

CONSIDÉRANT QUE la convention pour l'exploitation du système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@ arrive à échéance le 31 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand

**APPUYÉE DE :** le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

DE RENOUELER l'entente pour une période de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020, au montant annuel 3 372 \$ plus taxes, indexé selon l'indice des prix à la consommation, le tout tel que proposé par le Centre régional de service aux bibliothèques publiques de la Montérégie.

QUE le maire et la directrice générale, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité ladite convention.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses aux budgets 2018, 2019, 2020 au poste 02-702-30-414.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-143**

**5.14. CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE-SCOLAIRE - OFFRE DE SERVICES EN INGÉNIERIE EN APPUI AU PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU MCCQ**

CONSIDÉRANT QUE des services en ingénierie sont requis afin de compléter le *programme fonctionnel et technique* (PFT) dans le cadre de la demande de subvention auprès du MCCQ;

CONSIDÉRANT l'estimé de monsieur Jean-Benoit Ducharme, Directeur structure chez Exp Inc. à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jacques Demers

**APPUYÉ DE :** le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER la firme EXP Inc. pour produire les sections relatives aux travaux d'ingénierie dans le cadre du PFT.

**ADOPTÉE**

**6.1. RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-329 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 3 059 689 \$ POUR L'ACQUISITION D'IMMEUBLES, LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE DÉMOLITION ET LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET D'UNE BIBLIOTHÈQUE EN COLLABORATION AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE - DÉPÔT DU REGISTRE**

Conformément à l'article 557 de la *loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, dépôt est effectué du certificat préparé suite aux procédures d'enregistrement tenues à l'égard du règlement numéro 2017-329.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-144**

**6.2. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-323 RELATIF AU PLAN D'URBANISME**

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 2017-323 lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2017;

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2017;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation publique lors de la séance ordinaire tenue le 15 août 2017;

CONSIDÉRANT la dispense de lecture demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du règlement dans les délais requis par la Loi;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** le conseiller Vincent Perron  
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement numéro 2017-323 relatif au plan d'urbanisme.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-145**

#### **6.3. ADOPTION - RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-324**

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement de zonage numéro 2017-324 lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2017;

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2017;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation publique lors de la séance ordinaire tenue le 15 août 2017;

CONSIDÉRANT la dispense de lecture demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du règlement dans les délais requis par la Loi.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jacques Demers

**APPUYÉ DE :** la conseillère Marie-Josée Beaugard  
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement de zonage numéro 2017-324.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-146**

#### **6.4. ADOPTION - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2017-325**

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement de lotissement numéro 2017-325 lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2017;

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2017;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation publique lors de la séance ordinaire tenue le 15 août 2017;

CONSIDÉRANT la dispense de lecture demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du règlement dans les délais requis par la Loi;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand

**APPUYÉE DE :** le conseiller Hugo Mc Dermott  
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement de lotissement numéro 2017-325.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-147**

**6.5. ADOPTION - RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2017-326**

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement de construction numéro 2017-326 lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2017;

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2017;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation publique lors de la séance ordinaire tenue le 15 août 2017;

CONSIDÉRANT la dispense de lecture demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du règlement dans les délais requis par la Loi;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jacques Demers

**APPUYÉ DE :** le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement de construction numéro 2017-326.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-148**

**6.6. ADOPTION - RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2017-327**

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement relatif aux permis et certificats numéro 2017-327 lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2017;

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2017;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation publique lors de la séance ordinaire tenue le 15 août 2017;

CONSIDÉRANT la dispense de lecture demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du règlement dans les délais requis par la Loi;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott

**APPUYÉ DE :** la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement relatif aux permis et certificats numéro 2017-327.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-149**

### **6.7. ADOPTION - RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE NUMÉRO 2017-328**

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble numéro 2017-328;

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2017;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation publique lors de la séance ordinaire tenue le 15 août 2017;

CONSIDÉRANT la dispense de lecture demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du règlement dans les délais requis par la Loi;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble numéro 2017-328.

**ADOPTÉE**

## **7. SERVICE DE L'URBANISME :**

### **7.1. RAPPORT DU SERVICE**

La compilation du mois d'août 2017 est déposée au Conseil.

## **8. SERVICE TECHNIQUE :**

### **8.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES**

Le rapport du mois d'août 2017 est déposé au Conseil.

## **9. SERVICE DE L'AQUEDUC**

### **9.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**

Le rapport d'exploitation du mois d'août 2017 est déposé au Conseil.

## **10. CORRESPONDANCE :**

### **10.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE**

Le sommaire de la correspondance du mois d'août 2017 est déposé au Conseil.

**11. DIVERS**

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-150**

**12. LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 42.

**ADOPTÉE**

---

Robert Houle  
Maire

---

Christine Massé  
Directrice générale et secrétaire-trésorière